

REER pour les propriétaires de petite entreprise

À titre de propriétaire de petite entreprise, il se peut que vous réalisiez des bénéfices supérieurs à ce dont vous avez besoin pour votre entreprise ou votre style de vie personnel. Si vous souhaitez épargner cet excédent pour un usage futur, des options s'offrent à vous. Vous pouvez soit conserver les fonds dans l'entreprise, soit les retirer et les investir à titre personnel. Comme il est expliqué ci-après, la plupart des propriétaires d'entreprise ont intérêt à maximiser leur REER s'ils ont suffisamment de temps. C'est d'autant plus vrai depuis l'annonce des changements proposés par le gouvernement dans le budget fédéral de 2024.

Le report d'impôt potentiel

De nombreuses petites entreprises au Canada bénéficient de faibles taux d'imposition sur leur revenu d'entreprise exploitée activement (le « taux général »). Le taux général combiné fédéral-provincial/territorial varie de 23 % à 31 % au Canada. Les petites entreprises ont droit également à une autre déduction, la déduction accordée aux petites entreprises (le « taux pour petites entreprises »), jusqu'à un certain plafond. Le taux pour petites entreprises combiné fédéral-provincial/territorial sur le revenu varie de 9 % à 12,2 % sur les premiers 500 000 \$. La Saskatchewan a un taux combiné hybride de 16 % pour les revenus de 500 000 \$ à 600 000 \$.

Toutefois, dans bien des cas, votre taux d'imposition personnel peut dépasser ces deux taux d'imposition sur le revenu d'entreprise exploitée activement. Pour le revenu ordinaire, la moyenne des taux d'imposition marginaux combinés les plus élevés est de 50 % au Canada en 2024. En ce qui concerne les dividendes de source canadienne, les taux combinés les plus élevés se situent approximativement entre 28 % et 46 % pour les dividendes admissibles et entre 37 % et 49 % pour les dividendes non admissibles. Le taux d'imposition des particuliers plus faible sur les dividendes reflète l'impôt des sociétés déjà payé. Le taux d'imposition des particuliers plus faible sur les dividendes reflète l'impôt des sociétés déjà payé. Les dividendes admissibles/déterminés reflètent le taux général et les dividendes non admissibles/non déterminés reflètent le taux pour petites entreprises déjà payé par votre société.

Les faibles taux d'imposition des sociétés laissent supposer qu'il est avantageux de reporter l'impôt quand des fonds sont conservés dans l'entreprise. Or, un faible taux d'imposition pour l'entreprise ne signifie pas nécessairement qu'un report d'impôt est avantageux. Comme montré ci-dessous, l'investissement initial dans votre REER sera plus important que l'investissement dans l'entreprise. Peu importe votre choix, même si le montant initial que vous investissez est important, vous ne toucherez pas nécessairement un revenu plus élevé au moment de retirer les fonds, car les répercussions fiscales au retrait ne sont pas les mêmes. Le but est qu'il vous reste plus d'argent après impôt lorsque vous décidez de liquider le placement et de distribuer le produit. Les principaux facteurs qui influencent l'analyse du report d'impôt sont notamment les suivants :

- Le taux d'imposition initial de votre société sur le revenu d'entreprise exploitée activement (taux général ou taux pour petite entreprise).
- Êtes-vous dans la même tranche d'imposition, dans une tranche d'imposition inférieure ou dans une tranche d'imposition supérieure quand vous investissez et quand vous liquidez votre placement?
- Type de revenu de placement généré (intérêts, dividendes, gains en capital, gains en capital reportés).
- Horizon de placement (la période d'investissement).

Caractéristiques des instruments de placement

Conserver les fonds dans votre entreprise ne permet pas de reporter l'impôt comme un REER. Vous trouverez ci-dessous un sommaire des différences fiscales entre sortir des fonds de votre entreprise pour les investir dans votre REER et conserver les fonds dans votre entreprise :

REER		Placements de l'entreprise
Impôt avant d'investir	Report d'impôt – déductible pour votre entreprise quand versé sous forme de salaire et déductible pour vous quand cotisé à votre REER	Impôt des sociétés sur le revenu de l'entreprise au taux général ou au taux pour petites entreprises.

	REER	Placements de l'entreprise
Impôt sur les revenus de placement accumulés	Report d'impôt	Votre société est imposée selon le type de revenu généré : • Les intérêts (de 46,67 % à 54,67 %), les dividendes imposables de source canadienne (38,33 %) et les gains en capital imposés à titre de revenu de placement passif. • À la suite du budget fédéral de 2024, l'impôt sur les gains en capital correspond à 50 % du taux ci-dessus sur les intérêts si les gains sont réalisés avant le 25 juin 2024 (de 23,34 % à 27,34 %). Il passe à 66 2/3 % du taux sur les intérêts s'ils sont réalisés le 25 juin 2024 ou après (de 31,11 % à 36,45 %). La fraction non imposable des gains en capital est portée au crédit du compte officiel de dividendes en capital (CDC). • L'impôt sur les placements passifs génère un crédit dans les comptes officiels connu sous le nom d'impôt en main remboursable au titre des dividendes (IMRTD). Votre entreprise récupère l'IMRTD lorsqu'elle vous verse des dividendes imposables à titre d'actionnaire.
Impôt associé à l'instrument à la vente du placement	Report d'impôt	Gains en capital imposés comme un revenu de placement passif de l'entreprise quand vous liquidez ou rééquilibrez le placement (voir ci-dessus).
Impôt des particuliers au retrait	Entièrement imposable comme un revenu ordinaire	Votre entreprise peut vous verser des dividendes comme suit : • Dividendes en capital non imposables jusqu'à concurrence du solde du CDC; • Dividendes admissibles et non admissibles imposables. Les dividendes sont majorés (15 % s'ils sont non admissibles et 38 % s'ils sont admissibles) et un crédit d'impôt pour dividendes s'applique. Verser des dividendes imposables permet à votre entreprise de récupérer l'IMRTD précédemment payé.
Plafond de cotisation	18 % du revenu gagné jusqu'à concurrence de 31 560 \$ (2024)	s. o.
Âge maximal	Doit être converti en revenu régulier à la fin de l'année de vos 71 ans	s. o.

Cela nous amène à l'ultime question. **Est-ce que le report d'impôt associé au REER vous donne plus d'argent après impôt lorsque vous liquidez le placement et distribuez le produit?**

Comparaison des options

Nous analyserons la situation d'André, un résident de l'Ontario qui se retrouve dans la tranche d'imposition la plus élevée en raison de son salaire de 300 000 \$. Son entreprise réside aussi en Ontario et a un excédent avant impôt de 10 000 \$.

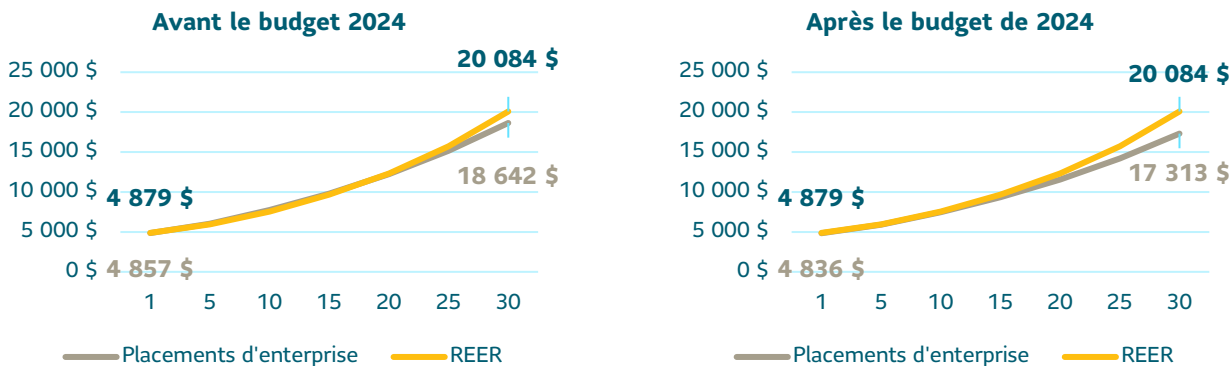
Si son entreprise lui verse un salaire supplémentaire, elle déduit 10 000 \$ de ses bénéfices avant impôt (les ramenant à zéro). André reçoit les 10 000 \$ qu'il cotise en totalité à un REER. Le résultat est qu'André investit 10 000 \$ dans un REER. Si l'entreprise d'André conserve l'excédent, la somme après impôt qu'il peut investir dépend du taux d'imposition de l'entreprise :

- **Taux pour petites entreprises** : Le bénéfice de 10 000 \$ est imposé à un taux d'imposition des sociétés de 12,2 %; il lui reste donc 8 780 \$ qu'il peut investir.
- **Taux général** : Le bénéfice de 10 000 \$ est imposé à un taux d'imposition des sociétés de 26,5 %; il lui reste donc 7 350 \$ qu'il peut investir.

L'entreprise investit ensuite la somme après impôt qui est imposée aux taux d'imposition des sociétés expliqués précédemment. À la suite du budget fédéral de 2024, le taux d'imposition du revenu passif dans votre entreprise est plus élevé pour les gains en capital réalisés à compter du 25 juin 2024. Nous étudierons l'incidence du budget ci-dessous.

Pour comparer des pommes avec des pommes, André investit la somme dans le même type de placement, soit dans l'entreprise ou dans un REER. Nous examinons un portefeuille équilibré hypothétique dont le rendement s'élève à 5 % par année (réparti également entre les intérêts, les dividendes, les gains en capital et les gains reportés). Afin d'en faire une comparaison valable, il faut regarder la valeur après impôt de chaque option, pour André personnellement. Donc, il faut liquider le REER et enlever les fonds de l'entreprise.

Initialement, au taux pour petites entreprises, voici la somme après impôt dont dispose André au fil du temps :



Quand l'entreprise paie initialement de l'impôt aux taux d'imposition pour petites entreprises, le REER affiche un rendement supérieur dès le but dans les deux cas. Par contre, vous remarquerez qu'après le budget, le montant disponible dans l'entreprise est inférieur au départ et plus tard. Cela reflète l'augmentation du taux d'imposition sur tous les gains en capital de société réalisés à compter du 25 juin 2024. Dans les deux cas, bien que le montant du REER soit initialement plus élevé, il faut du temps pour produire une différence de plus de 1 %. Cependant, on remarque qu'avant les changements proposés dans le budget de 2024, le REER prend plus de temps pour créer une différence de plus de 1 %.

N'oubliez pas que plus le revenu d'intérêt au sein de votre entreprise est faible, meilleur est le rendement des placements de l'entreprise. Cependant, le type des placements devrait correspondre à votre tolérance au risque. Ne choisissez pas des placements dont le risque dépasse votre seuil de tolérance uniquement pour obtenir un meilleur résultat fiscal. Les fonds communs de placement de catégorie de société peuvent réduire les placements générant des intérêts, mais les distributions versées par ce type de placement peuvent varier. Consultez votre conseiller pour déterminer votre tolérance au risque et vos objectifs de placement avant de choisir un type de placement.

Examinons maintenant le rendement du même placement au Canada, à différents taux d'imposition. Dans tous les cas, nous nous intéressons au temps qu'il faut au REER pour surpasser de 1 % les placements de l'entreprise.

Si vous êtes dans la même tranche d'imposition lorsque vous retirez les fonds

Vous trouverez ci-après un résumé du temps nécessaire, selon la province ou le territoire, pour que le REER ait un rendement supérieur aux placements de l'entreprise. Dans tous les cas, nous supposons que vous restez dans la même tranche d'imposition toute votre vie. Nous présentons le nombre d'années requis si vous étiez dans la deuxième tranche d'imposition fédérale (environ 56 000 \$), la troisième tranche d'imposition fédérale (environ 112 000 \$) ou la tranche la plus élevée (environ 246 000 \$ ou plus) toute votre vie.

Taux pour petites entreprises initialement – années requises pour que le rendement du REER dépasse de 1 % celui des placements de l'entreprise

	Avant le budget de 2024			Après le budget de 2024		
	Deuxième tranche d'imposition	Troisième tranche d'imposition	Tranche d'imposition la plus élevée	Deuxième tranche d'imposition	Troisième tranche d'imposition	Tranche d'imposition la plus élevée
C.-B.	5	11	22	3	5	11
Alb.	9	11	18	6	6	10
Sask.	12	14	20	9	10	12
Man.	9	13	18	5	6	7
Ont.	6	13	21	4	7	11
Qc	1	9	17	1	1	1
N.-B.	10	14	21	6	8	12
N.-É.	9	13	20	6	7	11
Î.-P.-É.	7	11	17	4	4	5
T.-N.	8	11	19	5	6	10
Yn	8	11	18	5	6	9
T.N.-O.	14	19	24	12	15	18
Nt	4	5	10	2	3	4

Initialement, lorsque votre entreprise est imposée au taux pour petites entreprises, le REER produit généralement un meilleur rendement après impôt au fil du temps. À la suite du budget de 2024, il faut moins de temps au REER pour obtenir un écart de rendement de plus de 1 %.

Si votre entreprise est imposée au taux général

Si votre entreprise est initialement imposée au taux général, lequel est plus élevé, le REER surclasse les placements de l'entreprise encore plus rapidement, et ce, avant et après le budget de 2024. C'est seulement en Colombie-Britannique, au Nouveau-Brunswick, au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest qu'il faut plus d'un an dans la tranche d'imposition la plus élevée. Et même dans ces cas, il ne faut qu'au plus 5 ans. **Donc, investir dans un REER est une bonne solution pour la plupart des propriétaires dont l'entreprise est imposée au taux général.**

Si vous êtes dans une tranche d'imposition inférieure lorsque vous retirez les fonds

Tout le monde ne reste pas dans la même tranche d'imposition toute sa vie. Vous pourriez vous retrouver dans une tranche d'imposition inférieure entre le moment où vous investissez les fonds et le moment où vous les retirez.

Lorsque vous passez à une tranche d'imposition inférieure, il faut moins de temps pour que le REER affiche un rendement supérieur. Plus vous vous situez dans une tranche d'imposition inférieure lorsque vous retirez les fonds, moins il faut de temps pour que le REER ait un rendement supérieur. **Donc, un REER est encore plus intéressant si vous pensez que vous vous retrouverez dans une tranche d'imposition inférieure dans l'avenir.**

Si vous êtes dans une tranche d'imposition supérieure lorsque vous retirez les fonds

Vous pourriez aussi vous retrouver dans une tranche d'imposition supérieure entre le moment où vous investissez les fonds et le moment où vous les retirez.

Lorsque vous passez à une tranche d'imposition supérieure, il faut plus de temps pour que le REER ait un rendement supérieur au rendement des placements de l'entreprise. Cependant, le temps en années dans la colonne de la tranche d'imposition la plus élevée représente, pour ce type de placement, la limite supérieure pour que le REER ait un rendement supérieur. **Donc, avec suffisamment de temps, investir dans un REER est probablement une bonne solution.**

Autres facteurs à considérer

Gardez aussi à l'esprit les facteurs suivants :

- Le but du placement (court terme ou long terme).
- La perte de prestations fondées sur le revenu à la retraite (les dividendes majorés augmentent le revenu net).
- La protection contre les créanciers (les fonds de l'entreprise pourraient être exposés au risque lié aux créanciers, mais un REER bénéficie de la protection fédérale en matière de faillite et, dans certaines provinces, d'une protection contre les créanciers).
- Le revenu de retraite admissible pour les comptes enregistrés comparé à l'impôt sur le revenu fractionné pour les fonds d'entreprise.
- La latitude pour déterminer le revenu (avec les REER, il est obligatoire de retirer un revenu après 71 ans).
- La perte du taux pour petites entreprises quand vous accumulez un revenu passif dans votre entreprise.
- La structure d'entreprise et la complexité et le coût de la planification post mortem quand des fonds sont conservés dans l'entreprise.
- La nécessité de récupérer l'IMRTD de l'entreprise.

Résumé

Économiser pour vos besoins de revenu futurs vous oblige à planifier et à évaluer les options qui s'offrent à vous. Étant donné que le REER est un instrument de placement de retraite à long terme, il est logique pour bien des gens de retirer des fonds de l'entreprise pour les investir dans un REER. Cela dit, il n'existe pas de solution passe-partout. Cela dépend du taux d'imposition des sociétés, du taux d'imposition des particuliers (à l'heure actuelle et à l'avenir) et de l'échéance des placements. Les changements proposés dans le budget fédéral de 2024 rendent les placements d'entreprise moins intéressants qu'un REER. Servez-vous des lignes directrices précédentes pour prendre une décision éclairée en fonction de vos buts et de vos objectifs établis.

Mise en garde

Ce document ne vise qu'à fournir des renseignements d'ordre général. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie ne donne pas de conseils juridiques, comptables ou fiscaux aux conseillers ou aux Clients. Avant de prendre une décision fondée sur les renseignements contenus dans cet article, assurez-vous de demander l'avis d'un professionnel qualifié qui étudiera votre situation en profondeur sur le plan juridique, comptable et fiscal. Tout exemple ou aperçu utilisé dans cet article a simplement pour but de vous aider à comprendre les renseignements qui y figurent et ne devrait en aucun cas servir de fondement aux opérations que vous pourriez effectuer. Publié et révisé par : Services de planification financière et successorale Sun Life. Dernière révision en mai 2024. © Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2024. La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre du groupe Sun Life.